

1.

Débitrice: **FX Communication Sàrl**, rue de l'Ale 25,
1003 Lausanne
2.

Déclaration de faillite: 07.08.2008
3.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 15.09.2008
4.

Avance de frais: CHF 4'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai sus-mentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
5.

Remarques: But: Activités dans le domaine de la publicité, notamment conception et réalisation de campagnes publicitaires; organisation d'expositions de peintures.

Office des faillites de Lausanne
1014 Lausanne
- (00322489)